

# 7.3

Réglementation des bourses, des  
chambres de compensation, des OAR et  
d'autres entités réglementées

---

---

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

Aucune information

### 7.3.2 Publication

#### Services de dépôt et de compensation CDS inc.

#### Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au traitement de messages de rachat d'office

Vu la demande déposée le 2 juillet 2013 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au traitement de messages de rachat d'office (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment examinées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 27 juin 2013;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu l'analyse effectuée par la Direction des chambres de compensation et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le bon fonctionnement du marché;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 13 septembre 2013.

Louis Morisset  
Président-directeur général

**Décision n°: 2013-SMV-0049**